



# ÉTOILE DE L'OCÉAN INDIEN 2026

## 23<sup>ème</sup> Édition

### RÈGLEMENT PARTICULIER



#### **Article 1 :**

La course cycliste dénommée « Étoile de l'Océan Indien » est organisée par le Vélo Club de l'Ouest du Samedi 27 au dimanche 28 Juin 2026. Elle est inscrite au calendrier du Comité Régional de Cyclisme de la Réunion et de la Préfecture de La Réunion.

Cette épreuve, de course à étapes, est ouverte individuellement aux coureurs licenciés F.F.C. des catégories Open, U19 et Access 1-2, suivant la réglementation fédérale.

Les Féminines, Access 3-4, U17 pourront participer aux épreuves avec parcours spécifiques.

#### **Article 2 :**

Le montant de l'engagement est de **40.00 Euros** par coureur pour les 3 étapes.

**Inscription sur site [webservices.re](http://webservices.re) au plus tard le MERCREDI 24 Juin 2026 18H00**

Aucune inscription sur place.

#### **Article 3 :**

Les dossards de l'année 2026 seront utilisés pour l'ensemble des catégories. Si oublié, la somme de 5€ sera demandée.

#### **Article 4 :**

Les coureurs d'un même club devront porter des maillots identiques. Exception faite pour celui ou celle qui porteront un maillot distinctif de LEADER d'un classement mis en place par l'organisation.

#### **Article 5 :**

Les différents maillots de LEADER, en fonction des classements et des ordres de priorité, doivent être **obligatoirement** portés par le coureur concerné.

Après l'arrivée de la course, les coureurs porteurs de maillots distinctifs devront se soumettre aux formalités de la cérémonie protocolaire. Tous les coureurs devront s'informer de l'existence d'un contrôle médical.

#### **Article 6 :**

Les différents classements mis en place par l'organisation avec l'ordre de priorité pour l'attribution des maillots de LEADER sont les suivants pour la course OPEN-U19-U23-Access 1/2 :

- ⌚ Classement général au temps,
- ⌚ Classement du meilleur Grimpeur (Prix de la Montagne),
- ⌚ Classement aux Points RUSH,
- ⌚ Classement du meilleur U19-U23 (de 17 à 22 ans),
- ⌚ Classement du meilleur Access 1-2,
- ⌚ Classement du meilleur vétéran OPEN.

Pour la course Féminines-U17G-Access 3/4 :

- ⌚ Classement de la meilleure Féminine,
- ⌚ Classement général au temps Access 3-4
- ⌚ Classement du meilleur U17G.

#### **Article 7 :**

Le port du casque est **obligatoire** dans toutes les étapes. Si un coureur ne respecte pas cette consigne, il ne sera pas admis au départ. Cela entraînera automatiquement la mise **hors course** du coureur.

#### **Article 8 :**

Le jury des commissaires se réserve le droit de supprimer la voiture suiveuse du directeur sportif du club si celui-ci n'a pas au moins 3 coureurs. Les coureurs auront la possibilité, de se faire ravitailler ou dépanner par un autre directeur sportif avec l'accord du directeur de course.

Les coureurs devront être responsable et respectueux des consignes de course.  
Les participants devront utiliser uniquement la voie de droite de la circulation, qu'ils soient en groupe ou non, afin de ne pas occasionner des gênes importantes à la circulation.

Les arbitres auront une vigilance particulière et pourront sanctionner si besoin.

#### **Article 9 :**

Les différentes zones de ravitaillement établies par l'organisation doivent être respectées par les coureurs sous peine de sanction prévue par la réglementation de la F.F.C.

Le ravitaillement se fera de la façon suivante :

- Ⓟ Pour les étapes en ligne : uniquement à pied et à droite de la chaussée ;  
AUCUN RAVITAILLEMENT AUTORISE EN VOITURE (Prescription de la gendarmerie)
- Ⓟ Pour les étapes en circuit : uniquement à pied et à droite de la chaussée.

#### **Article 10 :**

Les coureurs et les directeurs sportifs devront être **présents aux contrôles de départ** pour les formalités administratives (remise des plaques technique, briefing, numéro suiveur), et la signature de la feuille de départ ; une demi heure avant le départ réel de chaque étape.

**Réunion des directeurs sportifs obligatoire avec le Jury des arbitres et l'organisation le  
Samedi 27 Juin à 11 H Rue Jules Verne Le Port**

#### **Article 11 :**

Le départ de chaque étape se fera de façon :

- Ⓟ « ARRÊTÉ ».

#### **Article 12 :**

Les différents classements prévus pour cette course à étapes se feront de la manière suivante :

##### **\* Open, Access 1-2, U19, U23 :**

- Ⓟ **Maillot JAUNE** : classement général individuel au temps.
- Ⓟ **Maillot ROUGE (P.M.)** : classement général au temps du meilleur Grimpeur.

Le barème des points est en fonction de la difficulté de la montée :

° PM HC : 30-24-16-12-10

° PM1 : 15-12-10-8-6

° PM2 : 10-8-6-4-3

° PM3 : 5-4-3-2-1

Pas de maillot à l'issue de la 2ème Étape.

- Ⓟ **Maillot VERT (RUSH)** : classement général aux points.

Le barème des points : 1<sup>er</sup> 5 points ; 2ème 3 points ; 3ème 1 point.

Pas de maillot à l'issue de la 2ème Étape.

- Ⓟ **Maillot BLANC (Meilleur Jeune)** : classement général au temps réservé aux coureurs U19-U23,
- Ⓟ **Maillot BLANC/GRIS (Meilleur Access 1-2)** : classement général au temps réservé aux Access 1-2.
- Ⓟ **Maillot ORANGE (Meilleur Vétéran OPEN)** : classement général au temps réservé aux Vétéran OPEN.

Classement général final par club.

##### **\* Féminines :**

- Ⓟ **Maillot ROSE** : classement général individuel au temps.

##### **\* U17:**

- Ⓟ **Maillot BLEU** : classement général individuel au temps.

##### **\* Access 3-4 :**

- Ⓟ **Maillot GRIS** : classement général individuel au temps.

#### **Article 13 :**

**Délai d'élimination.** Tout coureur qui arrivera **25 minutes** après le peloton principal pourra être éliminé par le jury des commissaires sauf dans les étapes de Côte.

**ATTENTION :** Les coureurs lâchés (hors bulle de la course) devront se comporter comme si ils étaient « à l'entraînement ». C'est à dire ne prendre aucun risque incommensurable et respecter le code de la route n'étant plus dans la bulle course même en ayant toujours la voiture balai et 1 moto. Ils pourront être stoppés par les arbitres si cela le nécessite.

**Article 14 :**

Toutes les personnes prenant place à bord des véhicules techniques ou officiels devront être **obligatoirement** licenciées et devront être en mesure de justifier de cette qualité en cas de contrôle diligenté par l'organisation ou par une personne dûment habilitée par elle.

**Article 15 :**

L'utilisation, de moyen radio et d'oreillettes, n'est pas autorisée entre les directeurs sportifs et les coureurs, sauf sur le chrono individuel.

**Article 16 :**

Les réclamations devront être présentées dans le respect du règlement Fédéral par le responsable d'équipe ou de club.

Les réclamations collectives sont admises **uniquement** en ce qui concerne le classement par équipes.

**Article 17 :**

Tout coureur participant à cette épreuve est sensé avoir pris connaissance du présent règlement avant le départ et qu'il en accepte toutes les clauses.

**Article 18 :**

Pour tout autre point du règlement, cette épreuve se réfère à la réglementation de la **Fédération Française de Cyclisme**.

**ADDITIF :** *Le ravitaillement en voiture lorsqu'il est autorisé, est assuré par les Directeurs Sportifs placés à bord des voitures techniques matérialisées donc identifiées.*

*Il est autorisé à partir du 30<sup>ème</sup> Km jusqu'au 15<sup>ème</sup> Km avant l'arrivée. Il est ordonné et placé sous l'autorité exclusive du Directeur de la course qui par réseau radio inter/course appelle chacun à leur tour, le Directeur Sportif de chaque équipe. Les coureurs des équipes concernées se laissent décrocher du peloton, se ravitaillent (prise de bidon) et regagnent le peloton.*

*La Direction de course prend les dispositions nécessaires pour que tout se passe sans danger pour les coureurs, la caravane de course et les autres usagers. La longueur des étapes ne nécessite pas de ravitaillement par musette de nourriture solide.*

*A titre exceptionnel, si les conditions météorologiques (forte chaleur) le nécessitent des dispositions exceptionnelles peuvent être prises par la Direction de Course en concertation avec la Direction de l'Organisation.*

